



« Point de vue sur... » est un outil de communication du Réseau GIHP, il nous permet de contribuer à chaud aux débats sur des sujets concernant le secteur de la dépendance, du handicap sur lesquels nous agissons depuis plus de 60 ans.

Il n'a pour ambition que de favoriser la réflexion et le dialogue entre toutes les parties prenantes. Un simple regard sous un angle, le nôtre, porté à l'instant T parmi les 360° qui permettent d'observer et de décrire un objet, une situation ...

# DE QUOI L'AIDANT EST-IL DONC LE NOM ?

La Charte européenne de l'aidant familial, la constitution de plusieurs associations d'aidants ou bien encore le label Cap'Handéo des entreprises engagées Salariés aidants sont autant d'initiatives, parmi d'autres, qui ont contribué à donner une nouvelle visibilité dans l'espace public aux personnes qui viennent en aide à une personne en situation de handicap ou âgée en perte ou en manque d'autonomie, ou souffrant de maladie, dans leur entourage. Au point de constituer une cause publique qui fasse consensus.

Mais l'importance du sujet mérite d'interroger ce qui apparaît désormais comme une évidence (aider les aidants) et de tenter de comprendre de quoi l'aidant est-il devenu le nom.

### CE QUE PARLER VEUT DIRE

On peut s'interroger sur le terme même d'« aidant ». D'abord pour s'étonner qu'il faille inventer ce terme pour le substituer à celui d'« aide » qui désignait, si l'on en croit le Dictionnaire historique de la langue française, et ce depuis l'ancien français, une personne en situation d'aider quelqu'un. Se demander également pourquoi un terme n'a pas été construit à partir de la notion d'accompagnement qui a connu un véritable engouement depuis les années 70-80 (Boulayoune, 2012), afin de former et de mettre en avant le terme « accompagnant ». L'accompagnement désignant ce qui excède les traitements et contribue au bien être (ce que l'on désigne en anglais par le mot « care ») : l'attention portée à autrui, le soutien moral et psychologique, l'aide aux activités de la vie quotidienne.

Mais si le terme d'aidant s'est finalement imposé, il semble qu'une incertitude demeure sur ce que cette dénomination qualifie dès lors que l'aidant est souvent dénommé familial, naturel, informel ou non professionnel, autant de qualificatifs additionnels qui tentent de compenser une certaine indétermination du mot et en conséquence de ce qu'il est censé désigner.

Par le choix de ce terme, on peut également s'interroger sur l'effet d'imposition d'un statut social sur la personne qui va se trouver en situation où elle devient « aidant ». Car en effet, d'une notion assez large, à dominante relationnelle (le proche), l'on passe à une définition fonctionnelle de son rôle (aidant): la personne qui aide. L'insistance sur la dénomination d'aidant risquant de faire passer au second plan le fait qu'il s'agit d'abord d'un proche (Savignat, 2014).

N°4 Septembre 2023

## À LA RECHERCHE D'UNE JUSTE PLACE

Au travers de cette interrogation sémantique se joue sans doute, sans que les véritables enjeux soient clairement posés (et donc possiblement mis en discussion), la juste place de ces proches qui accompagnent une personne en manque ou en perte d'autonomie. Il est ainsi possible de lire cette possible mobilisation des pouvoirs publics, relayée par une partie du mouvement associatif, de la figure de l'« aidant » comme un appel aux solidarités privées et familiales dans un contexte de carence des dispositifs d'accompagnement de la vie au domicile et dans la Cité. Autrement dit, cette valorisation de l'« aidant » est aussi une manière de mobiliser les familles (et le plus souvent, mais pas exclusivement, les épouses, compagnes, filles et belles-filles dans une certaine vision traditionnelle de la famille) pour assurer un accompagnement technique et sanitaire que des professionnels ne peuvent pas ou plus honorer. Ce que renforce l'invitation à ce que ces proches qui accompagnent augmentent leurs compétences et leur technicité et « professionnalisent » en quelques sortes (Guberman) ou la possibilité soulignée dans « Le guide de l'aidant familial » (2007), pour l'aidant de s'inscrire dans un parcours qualifiant à travers la validation des Acquis de l'Expérience. Ce qui renforce l'ambivalence de la position de ces proches qui accompagnent, les plaçant dans une situation d'entre-deux : à la fois aidants semi-professionnels, aidants informels et toujours proche affectivement et relationnellement. On peut suggérer l'hypothèse que le faible taux de recours aux propositions de formation pourtant nombreuses et variées (Giraud 2022) par les aidants concernés traduit cette ambivalence et accentue une certaine confusion des rôles : se « professionnaliser » au rôle d'aidant étant parfois (souvent ?) perçu comme un dévoiement de sa place de proche.

### **AIDER LES AIDANTS?**

S'il s'agit de reconnaître des droits aux aidants afin d'éviter les pénalisations en matière d'emploi et de carrière ou pour compenser des surcoûts, par exemple, il paraît tout autant nécessaire de penser leur juste place. Ce qui ne pourra se faire sans qu'une offre d'accompagnement, suffisante et de qualité, soit disponible sur tous les territoires et que les moyens de financement pour les personnes en manque ou en perte d'autonomie soient à la hauteur leurs besoins. Conditions pour l'accompagnement d'un proche ne soit pas (ou plus) un choix par défaut comme palliatif aux carences de solutions, mais bien un choix voulu et assumer comme tel.

# <u>Bibliographie</u>

- Ali Boulayoune, L'accompagnement : une mise en perspective, Informations Sociales 2012/1 (n°169), pp 8-11
- Olivier Giraud, La formation des aidants et des aidantes : au-delà de la concurrence des savoirs, une diversité des besoins et des pratiques, *Informations Sociales* 2022/4 (n°208), pp 110-118
- Nancy Guberman, Les aidants natures : leur rôle dans le processus de réadaptation, Intenational Encyclopedia of rehabilitation
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Le guide de l'aidant familial, Paris, La Française, septembre 2007
- **Pierre Savignat**, Les aidants : une catégorie incertaine entre domaine privé et espace public, *EMPAN* 2014/4 (n°96), pp 151-157

Rédaction : Jean-Luc Charlot

Responsable de la publication : Alain Ribager, Président du GIHP national Contact : reseaugihp@gihp-reseau.fr